



Département de TARN ET GARONNE  
Arrondissement de CASTELSARRASIN  
Canton de BEAUMONT DE LOMAGNE  
Commune de  
**BEAUMONT DE LOMAGNE**  
B.P. N° 39  
82500 BEAUMONT-DE-LOMAGNE  
Tél. 05-63-02-32-52

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2025

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le PREMIER DECEMBRE, à 18 HEURES 15, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BEAUMONT DE LOMAGNE s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc DEPRINCE, Maire.**

#### VOTES

Membres en exercice :	27
Quorum :	14
Présents :	20
Procurations :	2
Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0

#### DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 24 NOVEMBRE 2025

**ETAIENT PRESENTS :** DEPRINCE Jean-Luc, BONNEFOI Jean-Claude, CAMBOU Pierre, LABARDE Pascal, AUDU BENALI Sandrine, ARQUIE David, MEESSEMAN Evelyne, MONTIEL Marc, PERES Maryse, MARROU Stéphanie, BIGOU-MARTI-TURULL Béatrice, BESSOU Sonia, PERRAULT Romain, PUEYO Séverine, BAUDOU Monique, TONIN Jacqueline, MAILFERT Christian, MARSAGLIA Alex, MAGNAU Dominique, VAN DER MAESEN Kézérine.

**PROCURATIONS :** TOUSSAINT Bertrand à MEESSEMAN, FOURNIOLS Gilbert à TONIN Jacqueline.

**ETAIENT ABSENTS :** FRESQUET Céline, ROBERT Jean, ROUX Pascale, DIANA Corinne, BOZOYAN David.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Béatrice BIGOU-MARTI-TURULL

#### **25-085 : ACTUALISATION DES TARIFS DU CINEMA « LES NOUVEAUX BLEUS »**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs du cinéma ont été approuvés par le conseil municipal par délibération n°23-046 du 3 avril 2023:

Il explique qu'il convient aujourd'hui d'actualiser le tarif des popcorne (moyen et grand modèle) afin d'absorber la hausse du prix d'achat de la matière première et de l'aligner à hauteur des autres cinémas du secteur.

Les autres tarifs restent inchangés.

#### **TARIFS DES ENTREES**

Plein tarif	7,00 €
Tarif réduit*	6,00 €
Tarif – de 14 ans	4,00 €
A partir de 5 enfants	3,50 €
Carte magnétique (frais de gestion première utilisation)	10,00 €
Carte de 10 séances (chargement de la carte magnétique)	60,00 €
Tarif 2 séances à la suite	10,00 €
Tarif 3 séances à la suite	13,00 €

Tarif scolaires (maternelle - gratuité pour 1 encadrant pour 8 enfants)	3,00 €/ élève
Tarif scolaires (élémentaire – gratuité pour 1 encadrant pour 15 enfants)	3,00 €/élève
Tarif collégiens (gratuité pour 1 encadrant/classe)	3,00 €/élève
Tarif lycéens (gratuité pour 1 encadrant/classe)	3,00 €/élève
Comité d'entreprise, associations (à partir de 10 personnes) :	
Adultes	6,00 €
Enfants (- de 14 ans)	4,00 €
A partir de 5 enfants	3,50 €

\*demandeurs d'emploi, adhérents CNAS, étudiants, personnes à mobilité réduite, + de 65 ans, séance du lundi soir

<b>TARIFFS DES ACTIVITES COMPLEMENTAIRES (spectacle, conférence, salon, congrès, concert...)</b>	
Location de la salle (½ journée) – (ménage inclus)	500,00 €
Location de la salle (journée) – (ménage inclus)	700,00 €
Location de la salle pour les associations beaumontaises  (4 occupations maxi /association/an)	Gratuit (la 1ère)  Forfait global de 150,00 € pour les suivantes
Location de la salle pour des activités éducatives destinées aux établissements scolaires de la commune et organisées par les associations beaumontaises	Gratuit (y compris la mise à disposition du projectionniste)
Utilisation de la sono	60,00 €
Chèque de caution pour location de la salle	1 000,00 €
Chèque de caution pour sono et micros	500,00 €
Mise à disposition de personnel (projectionniste)	40,00 €/heure

<b>TARIFFS DES BOISSONS ET CONFISERIES</b>	
Sodas (coca, oasis, ice tea ...)	3,00 €
Eau minérale	1,50 €
Pop-corn :	
Petit	2,00 €
Moyen	3,00 €
Grand	4,00 €
Sucette	0,50 €
Bonbons	1,50 €
Chocolats	2,50 €

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré :

- **RAPPORTE** la délibération n° 23-046 du 3 avril 2023,
- **APPROUVE** les tarifs du cinéma (entrées, activités complémentaires, boissons et confiseries) comme cité ci-dessus avec application à compter du 3 décembre 2025,
- **DONNE** à Monsieur le Maire ou son représentant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération,
- **ACCEPTE** le principe de l'application automatique des tarifs spécifiques liés aux manifestations nationales organisées par le C.N.C,
- **APPLIQUE** les tarifs suggérés par le diffuseur VEO pour la retransmission de spectacle, opéra, ballet etc...
- **DIT** que les recettes ainsi encaissées seront inscrites au budget annexe du cinéma.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
Le 2 décembre 2025



Le secrétaire de séance,

Béatrice BIGOU-MARTI-TURULL

A handwritten signature in black ink, enclosed in an oval shape, which appears to be a stylized letter 'B'.

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Toulouse peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*